



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Département de l'Oise
Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°049

STATIONNEMENT BASE DE VIE CHANTIER DU BOIS COUPÉ

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L 2212-2 inclus L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux dans le quartier du Bois Coupé,

Vu la demande du 6 avril 2025 faite par l'entreprise INEO située 5 avenue. Henri Adnot, 60200 Compiègne sollicitant l'autorisation de mettre en place une base de vie pour le chantier mentionné ci-dessus,

Considérant que la mise en place d'une base de vie de chantier doit être réglementé,

ARRETE

Article 1: A compter du 12 mai 2025 et pour une durée de trois mois, l'entreprise INEO est autorisée à stationner sa base de vie sur l'espace enherbé jouxtant le 2 rue Vatel.

Article 2 A la fin des travaux, l'entreprise INEO devra remettre en état cet espace comme initialement.

Article 3 Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Centre de secours de Lamorlaye
- L'entreprise INEO
- Le SE60

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 8 avril 2025.

Le Maire,

François LANCERAUX

